

Date : 29/04/2021

Objet : Attribution du lieu des Championnats de France Jeunes – Saison 2019/2020

Présentation :

Appel à candidatures pour les organisations des Championnats de France 2020 jeunes avec des listes modifiées (16) joueurs(e)s maximum.

- **1 ou 2 salles pour les Championnats de France cadettes et cadets les 18, 19 et 20 juin 2021 ;**
- **1 ou 2 salles pour les Championnats de France benjamines et benjamins les 18, 19 et 20 juin 2021 ;**
- **1 ou 2 salles pour les Championnats de France minimes filles et garçons les 25, 26 et 27 juin 2021.**

Ci-après, veuillez trouver les principales modalités et contraintes importantes et obligatoires pour assurer dans les meilleures conditions possibles cet évènement. Une convention devra être signée par les organisateurs et la FFTT.

Protocole sanitaire :

- Huit clos obligatoire (pas de public) et port du masque obligatoire par toutes les personnes présentes à l'intérieur de la salle ;
- Produits sanitaire à mettre à disposition pour le nettoyage des tables, gel pour les athlètes, coach(e)s et les arbitres ;
- Un espace de repos réservé uniquement aux participants ;
- Un espace de repos réservé aux cadres techniques ;
- Si possible mettre en place un circuit de circulation dans le lieu où se déroule la compétition afin d'éviter que les personnes se croisent dans des couloirs étroits ;

Matériel à mettre à disposition :

- Une salle totalement occultée ;
- 4 tables de la même référence avec tables d'arbitrage, marqueurs et porte-serviettes, avec des aires de jeu de 6m x 12m minimum + 4 tables d'échauffement ;
- Un éclairage de 800 lux minimum ;
- Un local pour contrôle anti-dopage dédié ;

Prise en charge de la FFTT :

- La nomination et la prise en charge totale (restauration, hébergement et frais de déplacement) de deux (2) juges-arbitres et de six (6) arbitres nationaux nommés par la CFA ;
- Les 8 médailles dédiées aux athlètes concernés ;

- 2 grosses de balles Nittaku Premium 40+ pour 2 catégories ;

Mette en place par l'organisateur :

- Prévoir un hébergement à proximité et une restauration chaude pour les athlètes, le corps arbitral et les coach(e)s ;
- Prévoir la présence d'un médecin et/ou d'un kinésithérapeute sur place pendant la durée de la compétition ;
- Prise en charge de 6 arbitres régionaux ;
- Nommer un responsable Covid19 pour toute la durée de la compétition ;
- Une ligne internet dédiée.

André QUIGNON

Président de la Commission des Organisations